



Lendemain du Conseil des commissaires

CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

Ouverture de la séance

**Mme Johanne Légaré, présidente de la CSPO, souhaite la bienvenue et constate le quorum. Elle salue les directions d'écoles suivantes :**

- M. Jocelyn Bourdon (École du Lac-des-Fées)
- Mme Catherine Dubuc (École des Cavaliers)

**Mme Légaré offre ses plus sincères condoléances :**

- ◆ À la **famille de Mme Lina Rhéaume**, enseignante à l'École du Grand-Boisé, pour le décès de cette dernière.
- ◆ À **Luc Forget**, directeur adjoint du CEAPO pour le décès de son beau-père, M. Jean-Paul Corriveau, ancien commissaire à la CSOH.
- ◆ À **M. Charles Millar**, ancien employé de la CSPO, pour le décès de son père, M. Malcom Millar.

Représentations aux événements

9 novembre 2017	Séance d'information pour les parents de l'École au Cœur-des-Collines (immeuble Ste-Cécile)
16 novembre 2017	Allocution lors de la conférence de presse d'Enviro EducAction concernant les écoles éco-citoyennes
17 - 18 novembre 2017	Commission permanente en ressources humaines (FCSQ), Québec
22 novembre 2017	Entrevue avec Radio-Canada concernant l'annonce du gouvernement du Québec sur l'harmonisation de la taxe
23-24 novembre 2017	Colloque de l'ADIGECS et PDG sur le Recours collectif
29 novembre 2017	Remise d'attestations aux élèves du SITO
1 <sup>er</sup> décembre 2017	Rencontre avec les ministres Proulx et Leitaó concernant l'uniformisation de la taxe scolaire par région
5 décembre 2017	Rencontre avec MM. Raymond Pitre et Daniel Lacasse du Club optimiste d'Aylmer concernant un éventuel partenariat
8 décembre 2017	Remise des prix pour les gagnants du concours de la carte de Noël à l'École des Deux-Ruisseaux
8 décembre 2017	Entrevue avec Yannick Boursier du journal La Revue
11 décembre 2017	Conseil général à Québec et 70 <sup>e</sup> anniversaire de la FCSQ
13 décembre 2017	Rencontre du comité organisateur du Gala de l'Ordre du mérite scolaire

## **INSCRIRE À VOTRE AGENDA**

21 février 2018 : Forum des adultes

11 et 12 avril 2018 : Finale de Secondaire en spectacle - Auditorium A.-Desjardins (Cégep de l'Outaouais)

5 mai 2018 : Soirée Gala de l'Ordre du Mérite scolaire (lieu à déterminer)

24-26 mai 2018 : Colloque et AGA de la FCSQ, Centre des Congrès de Québec

### **Fondation :**

Souper-bénéfice de la Fondation CSPO au Club de golf Kingsway le 12 avril 2018.

### **Période d'intervention du public**

Aucune intervention du public.

### **Nomination et procédure d'élection**

Le Conseil propose que le remplacement de Monsieur Gilles Chagnon au Conseil des commissaires et au Comité exécutif ainsi que le remplacement de la vice-présidence du Comité exécutif, soient nommés sur proposition de l'un ou l'autre des membres du Conseil ou que la procédure d'élection présentée soit retenue pour la nomination de la vice-présidence du Comité exécutif et le remplacement de Monsieur Gilles Chagnon au Comité exécutif et au Conseil des commissaires advenant que l'un ou l'autre des membres du Conseil en fasse la demande.

### **Nomination des scrutatrices et/ou scrutateurs**

Le Conseil propose que soient nommés M. Daniel Jacob et Mme Lucie Plouffe, scrutateurs, aux fins de la procédure d'élection pour le remplacement de Monsieur Gilles Chagnon au Conseil des commissaires, au Comité exécutif ainsi qu'à la vice-présidence du Comité exécutif.

### **Nomination d'un commissaire en remplacement de Monsieur Gilles Chagnon**

Le Conseil des commissaires pourvoit le poste de commissaire laissé vacant par la démission de Monsieur Gilles Chagnon en nommant Monsieur Frédéric Commissaire et qu'une lettre soit transmise au Directeur général des élections et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de les informer de cette nomination.

### **Assermentation de la personne en remplacement de Monsieur Gilles Chagnon**

Le Conseil propose de combler le poste de commissaire laissé vacant par la démission de Monsieur Gilles Chagnon en nommant M. Frédéric Barbeau commissaire de la circonscription 1.

### **Nomination d'un membre au Comité exécutif**

Le Conseil propose que Mme Christiane Gourde, commissaire, siège au Comité exécutif, et ce, jusqu'à la fin du mandat.

### **Nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente au Comité exécutif**

Ce point est reporté à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 14 février 2018.

### **Nomination d'un président d'élection pour les élections scolaires 2018**

Le Conseil nomme M. Marcel Lalonde au poste de président d'élection en vue de l'élection scolaire générale du 4 novembre 2018 à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

### **Recommandation de la substitut du protecteur de l'élève**

Ce point est reporté à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 14 février 2018.

### **Définition du bassin de l'École 035, de l'École des Tournesols, de l'École Euclide-Lanthier, de l'École internationale du Village, de l'École des Trois-Portages et de l'École du Marais**

Le Conseil des commissaires accueille les recommandations du Comité de l'organisation scolaire et du transport :

**Ensemble vers la réussite**

**A.** De définir le bassin d'effectifs scolaires de l'École 035 et de modifier les bassins de l'École Euclide-Lanthier, de l'École internationale du Village, de l'École des Trois-Portages, de l'École des Tournesols et de l'École du Marais à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 de la façon suivante :

**i. Future École 035**

À partir d'un point situé à l'intersection du côté ouest du chemin Klock et de la rue Front, cette rue et son prolongement virtuel vers l'ouest jusqu'au chemin Thomas-Sawyer, en excluant les adresses de la rue Front. Le chemin Thomas Sawyer vers le sud, jusqu'à la route 148. Le côté nord de cette route jusqu'au chemin Terry-Fox.

Le chemin Terry-Fox et son prolongement virtuel jusqu'au chemin de la Montagne, en excluant les adresses du chemin Terry-Fox. Le chemin de la Montagne vers l'est jusqu'au chemin Vanier, en excluant les adresses de ce chemin. Le chemin Vanier vers le sud jusqu'au chemin Antoine-Boucher, en excluant les adresses de la rue des Roches.

Le chemin Antoine-Boucher et son prolongement virtuel jusqu'au chemin Klock, en excluant les adresses du chemin Antoine-Boucher. Le côté ouest du chemin Klock jusqu'à la rue Front.

Les adresses des rues du Loup-Gris et de l'Auberge existantes au 13 décembre sont aussi exclues de ce bassin.

**ii. École Euclide-Lanthier**

À partir d'un point situé dans le prolongement de la rue Hemlock et du côté nord du boulevard Lucerne, se diriger à l'ouest jusqu'à la rencontre de la rue Frank-Robinson, le côté est de cette rue; cette rue, côté est, jusqu'à l'intersection de la rue Principale, côté sud; le côté sud de cette rue jusqu'au chemin Foley; ce dernier jusqu'à la rue Arial; cette dernière vers l'est, jusqu'à la rue Bell; cette rue et son prolongement vers le sud jusqu'au boulevard Lucerne; ce boulevard jusqu'au chemin Fraser; ce dernier et son prolongement jusqu'au rivage de la rivière des Outaouais; le rivage de cette dernière vers l'ouest, jusqu'à la hauteur de la rue Hemlock, excluant les adresses de cette rue.

**iii. École internationale du Village**

À partir d'un point situé à la rencontre de la rue Hemlock et de son prolongement virtuel avec le rivage de la rivière des Outaouais ; cette limite vers le nord jusqu'au boulevard Lucerne ; le côté sud de ce dernier jusqu'à la rue Frank-Robinson. Cette rue, et son prolongement virtuel vers le nord jusqu'à la rue Brook.

Entre la rue Principale et le boulevard Lucerne inclusivement, seules les adresses impaires de la rue Frank-Robinson sont incluses dans le bassin.

La rue Brook vers l'ouest jusqu'à la rue Broad ; cette rue vers le nord jusqu'à la rue North; cette rue et son prolongement virtuel vers l'ouest jusqu'au prolongement virtuel de la rue Conroy, les adresses de cette rue étant exclues. De ce point, vers le nord jusqu'à la rue Pearson ; cette dernière vers le nord-ouest jusqu'à la rue Front ; cette dernière vers le nord jusqu'à la rue Cormier. À partir de cette intersection, tracer une ligne vers l'ouest jusqu'à la rencontre de la rue Coleman, en incluant les adresses de cette rue. Cette dernière et son prolongement virtuel jusqu'au boulevard des Allumetières. Ce boulevard vers l'ouest jusqu'au chemin Eardley.

Le Chemin Eardley jusqu'au chemin Lattion. Ce chemin jusqu'à la rue de la Cédrière et cette dernière vers le sud, en incluant les adresses de cette rue, jusqu'au rivage de la rivière des Outaouais. Ce rivage vers le sud-est jusqu'au prolongement virtuel de la rue Hemlock.

**iv. École des Trois-Portages**

En partant d'un point, situé à la rencontre du côté ouest du boulevard Wilfrid-Lavigne et de la rue Principale, le côté nord de cette dernière ; cette rue jusqu'à la rue Frank-Robinson, excluant les adresses de cette rue ; la rue Frank-Robinson et son prolongement virtuel vers le nord, jusqu'à la rue North; cette rue vers l'ouest jusqu'à la rue Parker, en excluant les adresses 52 à 76 de la rue North.

À partir de l'intersection des rues North et Parker, cette rue vers le nord jusqu'à la rue Bagot ; cette dernière vers l'ouest jusqu'à la rue Cormier.

Les rues Gordon et Conroy sont incluses dans ce bassin.

La rue Cormier vers le nord-ouest jusqu'à la rue Front ; cette dernière vers le nord jusqu'à la rue de la Terrasse-Eardley; cette rue jusqu'à la rue Edward-Langdon Quirck. Cette rue et son prolongement virtuel vers le nord jusqu'au boulevard des Allumetières, côté sud. Ce boulevard jusqu'à la rencontre du boulevard Wilfrid-Lavigne ; le côté ouest de ce boulevard vers le sud jusqu'à la rue Principale, côté nord.

## Définition du bassin de l'École 035, de l'École des Tournesols, de l'École Euclide-Lanthier, de l'École internationale du Village, de l'École des Trois-Portages et de l'École du Marais (SUITE)

...suite

### v. École des Tournesols

À partir d'un point situé à l'intersection du chemin Thomas-Sawyer et du côté nord du chemin Eardley, vers l'ouest jusqu'au chemin Terry-Fox, en excluant les résidences de ce chemin ; ce dernier vers le sud jusqu'au rivage de la rivière des Outaouais. Ce rivage vers le sud-est jusqu'à la hauteur de la rue Beaulac et du chemin Lattion, en excluant les résidences de la rue de la Cédrière. Le chemin Lattion vers le nord jusqu'à la route 148, en excluant les résidences de ce chemin. Cette route jusqu'au boulevard des Allumetières, côté nord. Ce boulevard vers l'est jusqu'au chemin Klock, côté ouest. Le côté ouest de ce chemin vers le nord, jusqu'à la rue Front. Cette rue et son prolongement virtuel vers l'ouest, jusqu'au chemin Thomas-Sawyer, en excluant les adresse de ce chemin. Ce chemin vers le sud jusqu'à la route 148.

Les adresses existantes au 13 décembre 2017 des rues de l'Auberge et du Loup-Gris sont incluses dans le bassin.

### vi. École du Marais

À partir d'un point situé à l'intersection du chemin McConnell et du chemin Vanier, ce dernier vers le nord jusqu'à l'intersection du chemin Antoine-Boucher, les adresses 1200 à 1 266 de ce chemin étant incluses dans le bassin. De l'intersection du chemin Vanier et du chemin Antoine-Boucher, tracer une ligne virtuelle vers le boulevard de l'Amsterdam, dont les adresses impaires sont comprises dans le bassin. Ce boulevard jusqu'au boulevard du Plateau.

À partir de l'intersection du boulevard d'Amsterdam et du boulevard du Plateau, tracer une ligne virtuelle vers le boulevard des Allumetières. Ce boulevard vers l'est, jusqu'au boulevard des Grives. Le prolongement virtuel de ce boulevard vers le sud jusqu'au prolongement virtuel du chemin McConnell. Ce chemin jusqu'au chemin Vanier, les adresses du chemin McConnell étant exclues du bassin.

**Et :**

- B.** De permettre aux élèves qui seront en 6<sup>e</sup> année à la première année de l'ouverture de l'École 035 de terminer leur parcours au primaire à leur école actuelle, sous réserve de la capacité d'accueil, et que le transport de ces élèves soit assuré par la Commission scolaire, le cas échéant.
- C.** D'appliquer une mesure transitoire quant à la gestion de l'École des Tournesols et de la future École 035, en regroupant les élèves des deux écoles pour faciliter la formation des groupes par cycle et pour maintenir la qualité des services offerts aux élèves ; les deux écoles conserveront leur entité propre durant l'application de cette mesure.
- D.** De prendre la mesure exceptionnelle suivante pour les élèves dont l'école de secteur est modifiée à la suite de la création du bassin de l'École 035 et des modifications de certains bassins des écoles du secteur ouest de la CSPO :

les élèves qui ont déjà été déclarés en surplus ne pourront plus être transférés à nouveau de leur nouvelle école d'appartenance jusqu'à la fin de leur parcours au primaire, nonobstant l'article 6.2 de la Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) qui prévoit qu'une telle mesure ne s'applique pas lors qu'il y a une redéfinition de bassins par la commission scolaire.

## Contrat de transport scolaire avec la STO—Formation d'un comité de négociation

Le Conseil propose que le comité de négociation soit formé des personnes suivantes :

- la présidente, Mme Johanne Légaré, et, en son absence, le vice-président, M. Mario Crevier;
- le président du comité de l'organisation scolaire et du transport, M. Gilbert Couture;
- le directeur général, M. Jean-Claude Bouchard;
- le directeur du Service des ressources financières, M. Rémi Lupien;
- le directeur adjoint du Service des technologies de l'information, M. Benoit Prud'homme;
- la régisseuse au transport scolaire, Mme Roxanne Lavigne.

## Nouvelle appellation du Centre de formation professionnelle de l'Outaouais (CFPO)

Le Conseil propose que le CFPO soit dorénavant nommé « École des métiers spécialisés Asticou ».

## Projet de réfection de la salle mécanique à l'École du Grand-Boisé

Le Conseil propose que le contrat relatif au projet « Réfection de la salle mécanique » à l'École du Grand-Boisé soit accordé à l'entreprise Lamarche Electrique QC Inc., située au 700-35 rue de Villebois à Gatineau (Québec), J8T 8J7, au montant de 54 640,92 \$ (avant taxes).

## Projet de mise à jour du système informatisé de maintien des actifs de la CSPO (SIMACS)

Le Conseil propose que le contrat relatif au projet « Mise à jour du système informatisé de maintien d'actifs des commissions scolaires (SIMACS) » soit accordé de gré à gré à l'entreprise PLANIFIKA, située au 633 Saint-Joseph Est, bureau 400, Québec (Québec), G1K 3C1, au montant de 97 800,00 \$ (avant taxes).

## Dépôt des documents pour les commissaires

Ce point est reporté à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 14 février 2018.

## Approbation des frais de voyages et de déplacement

Le Conseil approuve les frais de voyage et de déplacement de la présidente et du commissaire.

## Rapport du directeur général

### NOUVELLES MINISTÉRIELLES

- **Le 8 décembre, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, et la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, Francine Charbonneau, ont annoncé la mise en place de 3 nouvelles mesures pour renforcer le développement de l'esprit sportif et mieux encadrer, de façon éthique et sécuritaire, la pratique du sport : une ligne d'aide téléphonique et un espace virtuel d'accompagnement pour les jeunes sportifs victimes d'abus et de violence ([www.sportaide.ca](http://www.sportaide.ca)); une plateforme d'information, d'accompagnement et de référence aux jeunes sportifs, bénévoles, entraîneurs, officiels, parents et administrateurs sur des ressources spécialisées ([www.SportBienetre.ca](http://www.SportBienetre.ca)) ; une équipe d'ambassadeurs de l'esprit sportif qui a pour mission de promouvoir les valeurs positives du sport ainsi que les outils et ressources qui contribuent à offrir aux jeunes sportifs un environnement sécuritaire et respectueux.**
- **Le 7 décembre, prescription par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de mettre en œuvre une formation en réanimation cardio-respiratoire (RCR) pour les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire.**
- **Le 7 décembre, dépôt du *projet de loi 166* portant sur la réforme du système de taxation scolaire.**
- **Lancement de Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.**
- **Le 1<sup>er</sup> décembre, sanction de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*. Cette adoption permet l'harmonisation des dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*. Le responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) devient le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC).**
- **Le 27 novembre, confirmation par la Commission de la représentation électorale de la conformité de la délimitation des circonscriptions électorales de la CSPO.**
- Dans sa lettre du 22 novembre, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, annonçait son intention de consulter les commissions scolaires pour le projet de taux unique de taxation scolaire basé sur le plus bas taux effectif pour chaque région administrative et d'une exemption de base de la taxe.
- La 30<sup>e</sup> campagne annuelle de sécurité en transport scolaire se tiendra du 29 janvier au 9 février 2018.

## NOUVELLES MINISTÉRIELLES (SUITE)

- Le Règlement sur les travaux bénévoles de construction a été publié à la Gazette officielle du Québec le 8 novembre 2017. Certains travaux pourront donc être exécutés bénévolement avec l'autorisation du Conseil des commissaires et sous la supervision du Service des ressources matérielles.
- Le 20 novembre, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) accusait réception des demandes d'ajouts d'espace de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) reçues le 5 septembre 2017. Les projets retenus feront l'objet d'une annonce au printemps 2018.
- Le 5 octobre, adoption du projet de loi 99 modifiant la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi sur l'instruction publique* (entente de complémentarité MÉES-MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux), sécurité et développement de l'enfant).
- Le 9 novembre, adoption du projet de loi 144 modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire (enfant non résident de moins de 18 ans, scolarisation à la maison).
- Le 30 octobre, le MÉES accuse réception de la communication de la présidente de la CSPO concernant le Pavillon Lucien-Brault de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

## NOUVELLES ADMINISTRATIVES

- Réseautact a reçu le Prix distinction de Formation Québec en réseau pour son projet développé avec l'Ordre des pharmaciens du Québec.
- **Remise du prix David à l'École Saint-Jean-Bosco pour sa classe de surdi-cécité.**

## REPRÉSENTATIONS

9 novembre 2017	Rencontre des parents de l'École au Cœur-des-Collines.
13 novembre 2017	Séance d'information publique concernant la redéfinition des bassins de l'École 035 et d'autres écoles du secteur urbain ouest à l'École secondaire Grande-Rivière.
22 novembre 2017	Rencontre MÉES-ADIGECS à Québec.
23 novembre 2017	Colloque de l'ADIGECS.
24 novembre 2017	Table des présidents et directeurs généraux des commissions scolaires.
<b>30 novembre 2017</b>	<b>Rencontre avec le conseil d'établissement de l'École des Deux-Ruisseaux concernant un cas d'intimidation rapporté dans les médias.</b>
<b>1<sup>er</sup> décembre 2017</b>	<b>Rencontre avec le ministre des Finances, Carlos Leitao, et le ministre de l'Éducation, des Loisirs et des Sports, Sébastien Proulx, concernant la taxe</b>
<b>1<sup>er</sup> décembre 2017</b>	<b>Soirée reconnaissance des retraités et gala du personnel.</b>
<b>5 décembre 2017</b>	<b>Rencontre avec le conseil d'établissement de l'École des Rapides-Deschênes afin de répondre aux questionnements posés au Service des ressources matérielles.</b>

## Remerciements

Monsieur Mario Crevier, vice-président de la CSPO, propose que des remerciements soient adressés à la compagnie Nasco pour son dévouement quant à l'entretien lors du Gala de la CSPO 2017. Son personnel d'entretien a procédé au nettoyage des lieux gratuitement après l'évènement.

## Autre sujets

M. Antoine Gomis demande l'ajout du point « Organisation physique des membres dans la salle du Conseil » à la prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires du 14 février 2018.

**Prochaine séance ordinaire du Comité exécutif :  
le mercredi 24 janvier 2018, à 19 h 00**

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires :  
le mercredi 14 février 2018, à 19 h 00**

Ce petit bulletin informatif est publié à la suite de chaque séance du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif de la commission scolaire. Nous vous invitons à le diffuser largement.

### Pour plus de renseignements:

Mme Pamela Touchette-Giroux, coordonnatrice aux communications  
Secrétariat général - Service des communications

Tél.: 819 771-4548, poste 850-711  
ou par courriel: [communications.ssgc@cspo.qc.ca](mailto:communications.ssgc@cspo.qc.ca)

Site Web de la CSPO: [www.cspo.qc.ca](http://www.cspo.qc.ca)



**Suivez-nous sur Facebook!**